



Bagarre de chien

Par Lllll123

Bonjour, j'aurais besoin d'un avis car je baladais mon chien en laisse et je passe d'avant une maison qui avait son portail ouvert, un chien sort s'approche du mien et l'attaque par derrière sur les fesses en le mordant et la bagarre éclate. Le propriétaire sort et essaye de prendre son chien sauf qu'il se fait mordre je ne sais pas par quel chien mais il dit que c'est le mien, c'est possible je ne le nie pas. Après il faut savoir que s'était une bagarre et que aucun des 2 chiens ne s'est retourné pour mordre le monsieur qui essayais de les séparer, cette morsure quelque soit le chien qui l'a faite n'était pas volontaire, en tout cas son chien n'était pas en laisse et à attaquer en premier. Des gens ensuite sont sorti de chez eux pour aider le monsieur qui s'est fait mordre à la main sauf que son chien a essayé de les mordre également. Bref je voulais donc savoir si on imagine que dans le pire des cas s'est mon chien qui a mordu, que se passe t-il ? Qu'est-ce qui peut être retenue contre moi ? Qu'est-ce qui m'est reproché ?

(mes voisins qui sont venue voir ce qu'il se passer m'on dit de ne pas m'inquiéter que j'ai rien à me reprocher vue que mon chien était en laisse tout le long de la bagarre je ne l'es pas lâchée, mais je m'inquiète quand même car c'est possible que ce soit le mien qui l'es mordue durant cette bagarre)

Merci d'avance

Par Burs

Ce Monsieur s'est il plaint et vous a t-il demandé un dédommagement ?

Par Lllll123

Non il n'a rien dit du tout je suis rester loin car j'avais peur que son chien revienne à la charge vue qu'il ne le tenait toujours pas, je demandais s'il voulais que j'appelle les urgences mais pas de réponse, à l'heure qu'il est il doit être au urgence pour sa main, mais il pourrais porté plainte plus tard

Par yapasdequoi

Votre chien était tenu en laisse, avez vous lâché la laisse ? L'autre chien a échappé à la vigilance de son maître et est sorti sur la voie publique.

Il y a eu bagarre et l'autre maître s'est fait mordre.

Vous n'avez rien à vous reprocher concernant cette morsure (sauf si votre chien est d'une catégorie exigeant une muselière)

Par Lllll123

Non je n'est pas lâcher la laisse et mon chien n'est pas une catégorie de muselière

Par yapasdequoi

Code civil qui vaut pour vous mais aussi pour l'autre chien.

Article 1243

Version en vigueur depuis le 01 octobre 2016

Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2

Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Contactez votre assurance responsabilité civile.

Par Burs

Bonjour yapasdequoi,

pour l'instant il est inutile de contacter son assurance puisque il n'y a aucunes plaintes ou demande de la part du propriétaire du chien. l'assureur ne bougera pas.

Par yapasdequoi

Bonjour Burs.

L'assureur peut aussi donner des informations, sans forcément déclarer un sinistre.

On a le droit de se faire confirmer les infos (pas toujours fiables) qui sont diffusées sur les forums

Par Burs

Effectivement !